

## SOUTENIR PAR UN DON LES ACTIONS DU CASP...

... C'est lui permettre de prolonger les actions menées sur financements publics. C'est aussi lui apporter une meilleure visibilité, en augmentant son nombre d'adhérents : le montant de la cotisation annuelle (15 € pour les personnes physiques) est en effet prélevé sur le premier don annuel, si les donateurs nous l'autorisent.

Pour faire un don en ligne par carte bancaire (Carte Bleue, Visa ou MasterCard), il suffit de cliquer sur "Faire un don".

Un reçu fiscal est transmis à chaque donateur. Il autorise une réduction d'impôt égale à 75% du montant de tous les dons 2020 (66% sur la fraction des dons excédant 1.000 euros).

Un don à la Fondation CASP, dont l'unique objet est de soutenir les actions du CASP, permet de bénéficier d'une réduction de l'impôt "IFI".



### BON DE SOUTIEN

Je soutiens les actions du CASP en faisant un don de :

- 30 €, qui ne me coûtera que 7,50 € après déduction fiscale
- 100 €, qui ne me coûtera que 25 € après déduction fiscale
- Autre montant : ..... €
  - par chèque à l'ordre du CASP ou par virement CCP Paris 4995-24-S ou par carte bancaire (voir ci-dessus)
  - par chèque à l'ordre de la Fondation CASP

Merci de COCHER CETTE CASE  SI VOUS NE SOUHAITEZ PAS ADHÉRER au CASP.

Mme / M. (Prénom, NOM) .....

Adresse .....

Code postal – Ville .....

Adresse mail ..... @ .....

Vos coordonnées ci-dessus permettront au CASP de vous envoyer des courriers et courriels, notamment pour vous informer de l'actualité du CASP, des Assemblées générales ou encore des événements organisés par notre association.

Elles sont conservées par le CASP 3 ans au plus.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD – 27 avril 2016), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, de limitation ou d'opposition à vos données personnelles par simple courriel à : dons-legs@casp.asso.fr.